Lâché par les « Juifs de cour » et traqué par le CCIF, l’historien Georges Bensoussan tenté par l’exil

écrit par Yann Kempenich | 8 juin 2018

Merci et bravo à Yann qui a fait cet énorme travail de transcription d’un document exceptionnel, les interviews orales de Georges Bensoussan, dont la vidéo a été supprimée par Le Mémorial de la Shoah, car pas politiquement correcte…
A faire circuler au maximum.
Christine Tasin

Georges Bensoussan est un historien, spécialiste de la Shoah, de l’antisémitisme et du sionisme. Il est surtout connu pour avoir dirigé la rédaction de l’ouvrage collectif « *Les territoires perdus de la République* » (2002) qui dépeignait, dans nos banlieues, une jeunesse maghrébine traversée par la haine « anti-feujs ». Ainsi que « *Juifs en pays arabes : le grand déracinement 1850-1975* » (2012) et « *Une France soumise* » (2017).

Dans les zones d’éducation prioritaire, et plus encore pour les enseignants juifs, enseigner la Shoah relève de la mission impossible.

Il y a, bien sûr, le conflit israélo-palestinien mais, surtout, que, *« dans les familles arabes, en France, et tout le monde le sait mais personne ne veut le dire, l'antisémitisme, on le tète avec le lait de la mère »*.

Pour ces propos tenus au micro de France Culture en octobre 2015, Georges Bensoussan sera trainé au tribunal inquisitorial et médiatique par le CSA, le CCIF, le Parquet (c'est-à-dire l'État), la LICRA, SOS Racisme et la Ligue des droits de l'Homme.

A la suite de ces propos, il sera lâché par certaines notables israélites, que la journaliste Sarah Cattan de Tribune Juive nomment « Juifs de cour », soucieux de ne pas déplaire au gouvernement et de cautionner « l'amalgame ».

Ces notables israélites ont abandonné Georges Bensoussan à la vindicte du CCIF de l'islamiste Marwan Muhammad, spécialisé dans la chasse aux sorcières islamophobes. Notamment le Mémorial de la Shoah, où l'historien officiait comme formateur et responsable éditorial, qui a censuré la vidéo dans laquelle il expliquait un épuisant parcours judiciaire de près de trois ans.

Georges Bensoussan a été relaxé fin mars 2017 mais le parquet ayant fait appel, une nouvelle audience a lieu le 28 mars 2018. L'historien est définitivement relaxé par la Cour d'appel le 24 mai 2018 : il n'y avait pas de provocation à la haine car les propos de l'historien ne visaient pas la communauté arabo-musulmane dans son ensemble mais insistaient à plusieurs reprises sur l'emprise de l'idéologie salafiste.

A la suite de cette relaxe, le CCIF s'est pourvu en cassation.

Certains s'agaceront du caractère judéo-centré de l'article mais le problème n'est pas propre à la communauté juive : tout Français, qu'il soit chrétien, juif ou même, musulman, peut se retrouver devant les tribunaux pour des propos jugés islamophobes ou antimusulmans.

Nous avons transcrit pour les lecteurs de Résistance républicaine des interviews de Bensoussan réalisées pour Akadem et Radio Kol Aviv… La vidéo d'Akadem a été supprimée, le Mémorial de la Shoah censurant Bensoussan depuis le procès….

Bande audio de l'interview d'Akadam transformée par *Résistance républicaine* en video, en ajoutant quelques images :

Transcription intégrale de l'interview par Akadem ci-dessous :

Antoine Mercier (Akadem)

Deux ans et demi de soucis… Deux ans et demi de solitude C'est ce que vient de traverser notre invité, responsable éditorial du *Mémorial de la Shoah*, auteur de nombreux ouvrages…

Vous venez d'être relaxé par la cour d'appel de Paris de toute accusation de racisme et d'incitation à la haine pour avoir repris, lors de cette fameuse émission de *Répliques* (France Culture), les termes du sociologue Smaïn Laacher sur l'antisémitisme dans la culture arabe.

Quel est votre état d'esprit après ce long épisode judiciaire ?

Georges Bensoussan

Au-delà du soulagement, je ne pense pas que l'on puisse parler d'une éclatante victoire, nous avons évité, seulement, une grave défaite. Car, au bout de deux ans et demi, reconnaître qu'il fait jour à midi ne relève pas du triomphe. Et qu'il ait fallu deux ans et demi de procès et deux relaxes pour arriver à dire cette banalité, que tous les historiens du monde arabo-musulman connaissent, à savoir qu'il y a un puissant antijudaïsme dans la culture arabo-musulmane du Maroc jusqu'à l'Irak. Tant d'efforts pour arriver à cela en dit long sur l'état du pays, sur l'état du débat et même, hélas, de l'état de la Justice car il faut le souligner : le Parquet a suivi

deux fois les parties civiles. Or, les parties civiles sont dans leur rôle : c'est le CCIF, dans son rôle d'intimidation judiciaire qui vise à nous harceler, à nous intimider, à faire taire progressivement ceux qui seraient tentés de parler car il est évident que l'exemple de ma propre affaire (ou celle de Pascal Bruckner ou tant d'autres) peut dissuader un certain nombre de gens qui se disent « *mais c'est ce qui va m'arriver si je dis certaines vérités sur le monde arabo-musulman ou l'islam* ! »

A.M.

Avez-vous eu l'impression d'être isolé, d'être « infréquentable » ?

G.B.

Bien sûr. Mais, je n'ai pas été jugé infréquentable par tous les milieux, j'ai été soutenu par une partie des médias : Le Figaro, Valeurs Actuelles, Alexandre Devecchio du FigaroVox, Martine Gozlan de Marianne et la presse communautaire juive. En revanche, dans un grand nombre de médias comme France Culture, j'étais devenu persona non grata : plus jamais personne ne m'a contacté et je n'ai plus jamais eu la moindre invitation. Cela montre simplement qu'il y a un état du débat démocratique et intellectuel en France qui est profondément verrouillé. Il règne un entre-soi aujourd'hui dans les médias qui est tragique pour la vie intellectuelle.

A.M.

Dans un article publié par Tribune Juive, la journaliste Sarah Cattan déclare que vous n'avez pas été soutenu par certains milieux juifs, comme au moment de l'affaire Dreyfus.

G.B.

Les notables israélites dont il s'agit sont ceux qui tiennent le *Mémorial de la Shoah* depuis longtemps : j'étais devenu, pour eux, infréquentable, car ils craignaient que je ne choque la communauté musulmane. S'il y avait une ressemblance avec l'affaire Dreyfus, comme à d'autres moment de l'histoire française, c'est sur un point et un seul : les notables israélites ont eu peur de choquer le pouvoir en place.

A.M.

Venons-en à vos accusateurs : le CCIF, la Ligue des Droits de l'homme, le MRAP, le parquet et un mystérieux « comité de soutien O sans-papiers ».

Ils appellent le « manifeste contre le nouvel antisémitisme » le manifeste « de la honte » car il impute aux musulmans, dans leur intégralité, la responsabilité de l'antisémitisme. Qu'avez-vous appris d'eux ?

G.B.

C'est un milieu qui pratique l'entrisme politique avec beaucoup d'intelligence et le harcèlement judiciaire. Ces gens-là ont une vraie stratégie de conquête politique, lente, progressive, une conquête des esprits par intimidation qui passe, dans ce pays, par les tribunaux pour empêcher précisément le débat. C'est la judiciarisation de la vie intellectuelle.

A.M.

Certains ont noté ce côté orwellien du débat : on reprend l'argumentaire de l'histoire juive de la persécution pour le retourner contre un historien juif.

G.B.

Effectivement, cela fonctionne très bien : une partie de la communauté arabo-musulmane tend à se présenter comme les juifs

du XXIe siècle, autrement dit, les « nouveaux persécutés », en faisant fi de toute réalité historique. L'antisémitisme ne parle plus le langage du racisme, il parle le langage de l'antiracisme : aujourd'hui, on peut être antisémite au nom de l'antiracisme.

Or, le summum de l'identité juive aujourd'hui, en dehors de la Torah, c'est l'État d'Israël et le sionisme. Autrement dit, le sionisme est la nouvelle forme du racisme et par conséquent, on peut détester les juifs, en toute bonne foi, au nom de l'antisionisme car le sionisme est le nouveau visage de la lèpre raciste d'avant 1939. C'est un extraordinaire retournement du discours antijuif qui ne parle plus au nom de la race mais au nom de la diversité et de l'antiracisme. Il y a une concurrence victimaire dans une partie de cette communauté arabo-musulmane qui se pose comme les « juifs des années 30 », ce qui n'a aucun sens historique ! A partir de moment où l'on se pose comme victime, on n'a plus de comptes à rendre.

Et nous arrivons à cette fameuse réaction vis-à-vis du manifeste : à un moment donné, il faut que la communauté musulmane fasse son aggiornamento, se pose des questions sur les textes fondateurs, sur la tradition comme l'a fait l'Église, jadis, avec le Concile Vatican II et la suppression de la prière entre autres du Vendredi Saint et « du juif perfide ».

A.M.

La question de l'antisémitisme dans les banlieues est davantage traitée. Votre procès a-t-il fait changer l'état de l'opinion ?

G.B.

Ce qui a fait changer l'état de l'opinion, c'est la série des attentats depuis Charlie Hebdo. Le choc, il est là… car, quel

que soit le verrouillage du discours médiatique, une très grande partie de la population française n'est pas dupe et sent bien que se pose un problème grave que les attentats ont mis en lumière. Chaque Français sait qu'il vit avec une menace souterraine et larvée. Autant je suis convaincu qu'une grande partie de la population française souhaite casser cette sclérose du débat intellectuel, autant, malheureusement, dans une partie des médias encore, on reste frileux, on a très peur des conséquences et c'est vrai aussi, à un certain niveau du pouvoir. Tant que l'on est dans l'impossibilité de nommer les choses, on ne peut pas combattre le mal.

A.M.

« *Je suis Français par toutes les fibres de mon âme* » avez-vous dit à la fin de votre procès, « *si je devais penser, un jour, à quitter ce pays, ce serait une défaite morale totale* ». Pensez-vous toujours à quitter ce pays ?

G.B.

Ce serait une défaite morale totale non pas pour moi, mais pour ce pays. Qu'il y ait pu y avoir deux procès, et que deux fois le parquet, donc l'État, ait fait appel et suivi les parties civiles, ça, c'est inquiétant et cela traduit un début de divorce d'avec la nation que moi, comme beaucoup d'autres, nous aimons parce que nous sommes faits par toutes nos fibres, de ce qu'a été la culture, l'histoire, les paysages, la langues, les héros français etc… Nous sommes modelés par la France.

Mais il arrive un moment, où quand on est confronté à un tel état de déliquescence du débat intellectuel, de veulerie et de lâcheté, que l'on peut être tenté par l'exil. Pour répondre à votre question « *suis-je tenté par l'exil ?* », je dis OUI.

Mais ce serait un exil comparable à celui de

Bernanos au Brésil en 1938 devant la France munichoise.

Radio Kol Aviv

Nous allons tirer les leçons de ce procès avec Georges Bensoussan par rapport à la Justice, à ceux qui veulent tuer le débat sur l'antisémitisme d'une frange de la communauté arabo-musulmane et sur la communauté juive elle-même.

Dans quel état d'esprit êtes-vous après ces longs mois de procédure ?

Georges Bensoussan

Je ressens un certain soulagement. Mais il n'y a pas de quoi crier victoire car il a fallu deux ans et demi de procédures et deux relaxes, tant d'efforts pour accepter une réalité que tout le monde reconnaît en France.

R.K.A.

Vous parlez de stratégie, de harcèlement, d'usure contre vous durant ces deux ans et demi. Vous avez même fait part de votre fatigue, de votre lassitude en disant « qu'ils ont gagné » et en envisageant d'abandonner l'écriture. Finalement, après cette relaxe, cet épisode judiciaire indigne, êtes-vous plus confiant ?

G.B.

Je n'ai jamais voulu arrêter mon travail d'historien mais j'ai eu la tentation de l'exil. Quand vous considérez que la liberté de penser dans votre pays d'expression est muselée, vous n'avez plus qu'une seule solution : imaginer une patrie de substitution.

Oui, je suis rassuré car, malgré tout, la Justice a retrouvé

sa raison : il y a eu deux procès, deux relaxes. Mais le Parquet a suivi deux fois une stratégie de harcèlement judiciaire venue du CCIF et cela est inquiétant, pas seulement pour moi, pas seulement pour la communauté juive mais pour tout le débat intellectuel en France, la liberté d'opinion.

Que le Parquet ait pu suivre le signalement du CCIF qui ne reposait que sur une stratégie d'intimidation – car c'est ça le but : faire peur aux gens, faire taire finalement – c'est assez inquiétant, ce n'est pas très positif pour l'avenir.

La meilleure preuve de cette stratégie de harcèlement, c'est que le CCIF s'est pourvu en cassation le 24 mai 2018 alors que l'arrêt n'était pas publié, autrement dit, ils ont décidé d'attaquer un arrêt avant même de l'avoir lu. Ce qui compte pour eux, c'est de continuer le combat judiciaire pour continuer le harcèlement.

R.K.A.

L'audience de la Cour d'appel du 29 mars s'est tenue dans une atmosphère chargée d'agressivité extrême contre vous, à tel point que Noëlle Lenoir (ex-juge constitutionnel et ex-ministre aux Affaires européennes), s'est étonné de cet acharnement et de cette volonté d'interdire à un intellectuel toute observation sociologique.

G.B.

Oui, c'est vrai. Les parties civiles étant acculées, sur la défensive, elles ont usé de toutes les armes, y compris les plus mesquines, les plus basses, les plus stupides historiquement pour m'accuser. On a entendu des propos complètement délirants : en première instance, j'étais déjà comparé à Edouard Drumont mais alors en deuxième instance, mes propos n'étaient pas loin de ceux d'un génocidaire **(NDA : accusation de Me Tubiana, avocat de la LDH)**, de quelqu'un qui désignait un groupe-cible, première étape d'un génocide ! On

était dans le délire le plus fumeux, c'était un étalage de mauvaise foi et de haine.

Pourquoi un tel acharnement ? Pourquoi spécialement contre moi, même si beaucoup d'autres sont visés : vous savez très bien que la 17e chambre ne chôme pas.

Je crois qu'il y a une volonté de s'en prendre à l'auteur des « territoires perdus de la République », à l'auteur aussi de « Juifs en pays arabes » qui remet les pendules à l'heure sur le plan historique, à savoir que le fameux vivre ensemble au Maghreb a été souvent un chemin d'embûches, de craintes, de peurs qui explique, en partie, le départ des communautés juives du monde arabe. Mais à travers moi, on s'attaquait au Mémorial de la Shoah, à notre mémoire et le Mémorial ne l'a pas compris.

R.K.A.

Sur le fond qui a gagné ? Qui a perdu ? La liberté d'expression, la vérité historique s'en sort-elle renforcée ? Ou bien, c'est l'omerta, la terreur intellectuelle, le « pas d'ostracisme », le pas « d'amalgame » qui, depuis des années, tue tout débat sur l'antisémitisme arabo-musulman ?

G.B.

Nous n'avons pas gagné mais nous n'avons pas perdu. On ne peut pas crier victoire : on a évité une défaite. Mais il y aura d'autres procès.

R.K.A.

C'est une jurisprudence de la terreur : tout-à-chacun peut être attaqué, harcelé en écrivant quelque chose qui déplaît. Il est difficile effectivement de parler de victoire.

G.B.

C’est une ambiance pesante où ce qui est en cause, c’est la liberté d’expression. Il y a des « guetteurs de dérapages » qui vous traînent devant les tribunaux pour racisme, islamophobie ou autres « délits ».

R.K.A.

Pour Le Figaro du 30 mai : *« être obligé de se justifier, perdre du temps et de l’énergie, payer des frais de justice, tout ceci s’inscrit dans une méthode qui utilise les mécaniques de la Justice pour mieux épuiser les critiques et faire taire les opinions lucides »*. C’est ce dont vous avez été victime ?

G.B.

Oui. Absolument, moi comme d’autres. Il faut mobiliser du temps, de l’énergie, des capitaux. C’est aussi une perte de temps pour le travail intellectuel : mes travaux ont pris énormément de retard. Si le but était d’intimider, de ralentir, d’assécher le travail intellectuel, leur stratégie était la bonne.

Ça, c’est une chose. Mais que la Justice française se prête à ce jeu et poursuive avec le signalement au Parquet du CCIF, ça, c’est le véritable problème.

R.K.A.

Comment comprendre cette position du Parquet et au-delà, peut-on vraiment avoir confiance en la Justice ? Un Parquet qui s’aligne sur les positions du CCIF, cela dépasse l’entendement !!!!

G.B.

Vous posez la question de fond. La première audience a duré 11h et demie d’affilées et s’est terminé à 1h20 du matin ! Le

jugement rendu par la présidente, Mme Fabienne Siredey-Garnier était extrêmement bien étayé, argumenté, d'une rare intelligence et on se demandait tous, avec Alain Finkielkraut et Elizabeth Lévy, comment un tel jugement aurait pu être cassé ? Je n'ai pas de réponse à votre question.

R.K.A.

Avant vous, Charlie Hebdo, Pascal Bruckner, Mohamed Louizi ont déjà été ou sont toujours l'objet de poursuites. Comment parler de cette incohérence entre les bons sentiments (« ne pas avoir peur des mots ») et les poursuites dont vous avez été l'objet ?

G.B.

Cette incohérence relève d'une stratégie, d'une politique beaucoup plus vaste. Le facteur d'intimidation joue un rôle ici mais la législation et l'atmosphère en France sont telles que la liberté d'opinion n'est plus tout à fait garantie. Il vaut mieux garder le silence sur un certain nombre de questions : on ne peut pas se livrer en France à une analyse exhaustive d'une situation sans risquer les foudres de la Justice.

R.K.A.

Dans vos entretiens avec Sarah Cattan, vous parlez d'un abandon progressif des juifs de France, d'un départ programmé même, au profit de « l'achat » d'une paix civile. Y-a-t-il vraiment des raisons d'espérer un sursaut ?

G.B.

La première chose à faire est de constater la réalité : vous avez 52 000 Français juifs qui sont devenus Israéliens, d'autres en Australie, au Canada ou ailleurs. Il y a aussi « l'alya interne » : la Seine-St-Denis comptait 60 000 juifs

en 2008, elle en compte 15 000 aujourd'hui, 4 fois moins.

Y-a-t-il lieu d'être optimiste ? Très honnêtement, non car ce qui compte pour les politiques publiques, c'est la paix sociale. Et la paix sociale doit s'acheter par la mise en sourdine du judaïsme, par sa « marranisation » ou par la tentation de l'exil. Ce qui compte avant tout, c'est la paix civile dans les quartiers.

R.K.A.

Sarah Cattan a eu la dent dure contre le Mémorial de la Shoah qui ne vous a pas reconduit dans vos activités en arguant d'un départ à la retraite- vous étiez quelque part encombrant- il y a le CRIF qui ne vous a pas invité ni soutenu publiquement. Il y a quelque chose qui cloche dans ces institutions, c'est difficilement compréhensible.

G.B.

Le CRIF actuel a en effet été timoré. Il n'y a pas un seul mot à retirer de l'article de Sarah Cattan : le Mémorial de la Shoah m'a abandonné en rase campagne : j'étais devenu infréquentable. Il se trouve que j'ai été attaqué pour avoir dénoncé l'antisémitisme arabo-musulman ; or, quelle est la fonction du Mémorial, outre l'enseignement de la Shoah : c'est le combat contre l'antisémitisme. Comment la présidence du Mémorial peut-elle réclamer la neutralité politique quand l'un des siens a été attaqué pour avoir dénoncé ce qui est l'objet même du Mémorial ? Nous sommes dans une incohérence totale, d'autant plus grave que le vice-président du Mémorial a signé la tribune de Philippe Val dans le Parisien (« Manifeste contre le nouvel antisémitisme »), Philippe Val qui est l'un des trois témoins à mon procès en appel.

Comment peut-on me demander de garder le silence sur l'antisémitisme arabo-musulman et signer en même temps cette

tribune ?

Complément de Sarah Cattan, journaliste à Tribune Juive

Je sais combien l'épreuve a été longue, dure et cruelle pour l'historien mais aussi pour l'homme. Il a dû faire face pendant deux ans et demi à un acharnement judiciaire qui a provoqué l'arrêt de l'écriture, du travail intellectuel, d'une vie normale en somme.

Le combat pour la liberté d'expression nous concerne tous et pas seulement les juifs, bien sûr.

Nous parlons tous de la même chose, du climat assez épouvantable qui règne sur ce pays. Qui a gagné ? A mon sens, nous ne pouvons pas crier victoire aujourd'hui : nous devons tous faire attention aux mots que nous allons prononcer. Tout ce qui, jadis, se prêtait à un débat intellectuel, tout ce qui se discutait autour d'une table, entre d'honnêtes gens, vous traîne désormais au tribunal.

Quand on voit que le Parquet a suivi le CCIF concernant l'affaire Bensoussan, il y aurait, pour les journalistes, une enquête à faire sur la dérive du Ministère public, sur l'état de notre Justice. Il n'y a pas que cette affaire-là : on peut tous être poursuivi en justice, moi-même sur les propos que je tiens aujourd'hui.

C'est une tendance à la discrétion que l'on nous demande pour acheter la paix sociale, la paix civile et à force d'avoir peur de la rue arabe, nous avons des dirigeants politiques qui demandent aux juifs de France de se taire, de se faire très discrets.

Finalement, quels sont les médias qui ont parlé de l'affaire Bensoussan ? Toujours les mêmes : Le Figaro, Valeurs Actuelles, Marianne, Causeur, les journaux communautaires et

les radios juives. Georges Bensoussan fait face à un silence total de France Culture, il est devenu infréquentable. Même sa relaxe n'a pas été évoquée !

Il est devenu infréquentable au sein même du Mémorial de la Shoah : on lui a retiré toutes les formations dont il avait la charge auprès des magistrats, des professeurs et des policiers. Il a été complétement isolé et n'a jamais été soutenu d'un mot car ce que voulait le Mémorial, c'est que son nom ne soit plus jamais accolé à cette belle institution.

Tout le monde sait qu'il s'agit d'un faux procès : Georges Bensoussan a été attaqué en tant qu'auteur des « *Territoires perdus de la République* » et d'un livre qu'on lui reprochera toujours : « *Juifs en pays arabes* ». Ces Juifs de cour sont très proches du pouvoir et très loin du Juif de la rue, ils sont dans le déni total de la situation, ils se sont conduits de façon absolument méprisante et paternaliste.

Georges Bensoussan a senti en France, et en Israël, une affection des juifs de la rue et il faut insister sur le rôle des réseaux sociaux dans l'affaire Bensoussan ou Halimi. Ces gens qui dirigent nos institutions vont comprendre la mesure du décalage entre leurs positions et la réalité politique et la réalité de la vie juive.

Mais s'il y a une guerre à mener, c'est tous ensemble contre l'islamisme.

Je me souviens des mots de Georges Bensoussan lors du 1er procès où il parlait pour la première fois de la tentation de l'exil. Mais au deuxième procès, plus chargé, plus haineux, c'était une catastrophe : Me Tubiana, de la LDH, l'avait même accusé de paroles « pré-génocidaires » ! Mais quitter la France aurait été une défaite morale, non seulement pour lui

mais pour la France : cela aurait signifié un divorce total avec la nation.

Concernant l'homicide de Sarah Halimi, il y a eu un fonctionnement particulier de la Justice, une frilosité à nommer les choses au moment voulu et mettre 11 mois pour acter tout de même le fait qu'elle ait été tuée parce que juive, nier le caractère antisémite, c'était complètement ubuesque ! Et surtout dire maintenant que la reconstitution ne s'impose pas parce qu'elle pourrait fragiliser Traoré !

La chambre vient de statuer en Cour d'appel et va condescendre à annoncer qu'il y aura bien une reconstitution, non mais vous vous rendez compte, dans une affaire qui s'est passée en direct, devant 26 policiers et de nombreux voisins, où une femme juive en plein Paris, l'année dernière a été lynchée, jetée par la fenêtre vivante et est morte aux pieds des policiers… En revanche, pour l'affaire Mireille Knoll, en deux jours même pas, cela a été automatiquement acté comme acte antisémite. Mais les journaux se posent la question : « *est-ce bien un crime antisémite ?* ». Et c'est la même chose avec Sébastien Sellam (NDLR : tué par son « ami » Adel Amastaibou)

Comme le disait Georges Bensoussan, il ne faut pas trop se mettre à mal avec la rue, avec la communauté musulmane que l'on injurie puisqu'on la croit incapable de se remettre en question, de réfléchir, d'être objective…

Il est facile de prononcer des discours, des phrases fortes comme le fait notre président mais on est face à une frilosité certaine et il y a des signes :

le fait que notre 1er ministre ne se rende plus finalement en Israël, le fait que Yacine Belattar entre pratiquement au gouvernement alors qu'il a dit qu'il n'y avait pas de terrorisme en France et qu'il n'y avait que des actes isolés !

Il y a des incohérences qui donnent à penser que les

juifs ne sont pas vraiment en sécurité en France, que leur place n’est pas là comme elle était autrefois.

http://www.tribunejuive.info/justice/georges-bensoussan-lache-par-les-juifs-de-cour-innocente-par-la-justice-par-sarah-cattan/comment-page-1#comment-502574